

KOLÈKTIF DOUBOUT POU MÉ 67

« *Mouvman Kiltirèl* »

EN LYANNAJ AVEC

LA MARCHÉ « LIMYÈ POU LÉZANSYEN* »

DE CHOUKAJ MAS PARI

MIYO, BWA BANDÉ, KA FRATÈRNITÉ, MAS LIBÉRASYON, MAS
MÉLÉ, MAS AIYO, MAS AN BISTAN, VIBWASYON A MAS,
KARIBÉAN MAS, ASOSYASYON ÉRITAJ

Avec le soutien syndical :

Union syndicale Solidaires, Union syndicale CGT/DOM, CNT, Syndicat des
Travailleurs Corses, USTKE, ...

ET D'UN COLLECTIF D'ASSOCIATIONS :

Comité d'Organisation du 10 Mai, Sortir du Colonialisme, le CRAN,
Cedetim/Ipam, Collectif féministe Ruptures, Femmes Plurielles, Collectif
Fathy Koumba, AFASPA, Cahier d'Histoire, Droits Devant, Les Oranges,
Corelso (Sahara), Collectif Solidarité Kanaky, MJKF Mouvement des Jeunes
Kanaks en France), CDISCOM (Comores-Mayotte), Comité Mahorais
Fondation Frantz Fanon, le MIR (France, Martinique), le Collectif James
Baldwin, le MRAP, FUIQP,...

*Limyè pou lézansyen : Lumières pour les Ancêtres

POUR SIGNER LA PÉTITION : Change.org Mai 67 en Guadeloupe, 50 ans et après

GUADELOUPE

50
ans
Déjà

MAI 1967-2017

CINQUANTENAIRE DU MASSACRE DES GUADELOUPÉENS PAR LES FORCES COLONIALES

MARCHE

POUR LA

VÉRITÉ

LA

JUSTICE

LES

RÉPARATIONS

SAMEDI 27 MAI 2017

14H - NATION - BASTILLE - RÉPUBLIQUE

17h - Rassemblement place de la République

Mise en scène de mai 67 - Prises de Paroles

Interventions artistiques



KOLÈKTIF DOUBOUT POU MÉSWASANSÈT

RAPPEL DE FAITS ...

Grève dans le bâtiment :

Après une première vague de débrayages en mars 67, les ouvriers du bâtiment entrent en grève à compter du 24 mai 1967 et réclament 2% d'augmentation. Le 26 mai 1967, à la Chambre de Commerce de Pointe-à-Pitre, se tiennent les négociations.

Le patronat, représenté par M. BRIZZARD, refuse toute augmentation: "*Quand les nègres auront faim, ils reprendront le travail*", déclare-t-il. Colère des manifestants, les forces de l'ordre s'équipent. **Affrontement !!!**

Répression sanglante : le gouvernement de Charles De Gaulle, fait assassiner plus d'une centaine de Guadeloupéens et Guadeloupéennes.

Le Préfet BOLOTTE, soutenu par Jacques FOCCART, secrétaire d'État, donne l'ordre de "se mettre sur le pied de guerre et de faire usage de toutes les armes". Le commissaire Canales, aidés des CRS (képis rouges) est aux commandes.

Jacques Nestor, militant indépendantiste du GONG (Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe) est le tout premier martyr guadeloupéen abattu d'une balle dans le ventre à 15h30 le 26 mai.



Les 26 et 27 mai 1967, à l'aide de mitraillettes, des manifestants, des passants, des étudiants et lycéens sont massacrés dans les rues de Pointe-à-Pitre et des Abymes, d'autres poursuivis jusque dans les veillées mortuaires, à l'hôpital, dans les cimetières, chez eux, torturés à la Sous-préfecture... En 1987, le secrétaire d'État Georges LEMOINE déclare qu'il y a eu 87 morts durant ces deux jours !! Mais 50 ans plus tard une bonne partie des archives est encore interdite aux historiens et au public.

Un an avant Mai 68 en France, ces crimes furent décidés, organisés, planifiés dans le cadre d'une politique de terreur par L'État français colonial.

Après la répression militaire, l'État engage une répression politique et judiciaire : des centaines d'arrestation et d'emprisonnement dans les geôles de Guadeloupe pour les condamnés dits "de droit commun" et dans les prisons de Fresnes et de la Santé pour les dirigeants indépendantistes. Le procès des 18 Patriotes guadeloupéens, pour atteinte à la sûreté de l'État, aura lieu en France durant les événements de Mai 68.

EN FRANCE L'IMPUNITÉ TUE!

Souvenons nous des crimes coloniaux!

Le 14 février 1951 en Guadeloupe massacre des ouvriers du BTP au Moule
Le 17 octobre 1961, à Paris, le massacre des algériens.
Le 14 janvier 1974, en Martinique, 2 ouvriers sont tués.
Le 22 avril 1988 à Ouvéa en Nouvelle Calédonie le massacre des Kanaks.
Le 18 février 2009, en Guadeloupe 1 syndicaliste du LKP est tué. (*et tous ne sont pas cités*).

De nos jours, les violences policières et les crimes d'État sont toujours d'actualité et restent dans l'impunité, alors que le gouvernement vient de légiférer, pour délivrer le permis de tuer sans sommation, aux policiers qui plaideront le cas de légitime défense. Cette situation nous laisse dans un climat permanent d'insécurité.

Mai 67 ; Nos revendications

- ✓ Reconnaissance de ces crimes coloniaux,
- ✓ Vérité et justice pour les victimes et leurs familles,
- ✓ L'ouverture totale des archives,
- ✓ Réparations liées aux préjudices,
- ✓ Condamnation de l'État responsable.

N.B : Le 27 mai 1848, en Guadeloupe, marque aussi la journée de commémoration de la seconde abolition de l'esclavage et le 28 mai 1802, marque le sacrifice pour la postérité, « des Héros du Matouba » avec le **Colonel Louis Delgrès, Joseph Ignace, Solitude et 300 combattants de la liberté**, qui refusèrent le rétablissement de l'esclavage par Napoléon, en vertu de leur devise « *Vivre libre ou Mourir* » Extrait de la proclamation du 10 mai 1802, de Louis Delgrès.

50
GUADELOUPE **ans** MAI 1967-2017
Déjà

❑ C'est pourquoi nous lançons cet appel à mobilisation le 27 mai 2017, conjointement aux événements qui se dérouleront en Guadeloupe, afin que toutes celles et ceux, qui luttent contre les violences policières et les crimes d'État, pour non seulement demander la vérité, la justice et les réparations pour le massacre de mai 67 mais aussi parce que ce combat est toujours d'actualité : *licenciements abusifs et condamnations arbitraires de syndicalistes, brimades, injustice, humiliation, répressions et discriminations de tous ordres.*

❑ Nous exigeons l'arrêt des attaques contre les 150 syndicalistes guadeloupéens poursuivis.

❑ Nous exigeons que les poursuites contre Elie Domota, secrétaire général de l'UGTG et du Porte parole du LKP, qui passe en procès à Pointe à Pitre le 31 mai, soient abandonnées et que cessent enfin toutes les provocations et intimidations contre le mouvement syndical guadeloupéen.